Docusign Envelope ID: FCD5E46E-6154-4576-8821-594D8DAA9B70

La Compagnie des Comptes

Société par actions simplifiée au capital de 46.500 euros

Siège social : 47, rue de l'Université – 93160 Noisy-le-Grand

410 302 996 RCS Bobigny

(la "**Société**")

PROCES-VERBAL DES DECISIONS ECRITES DE L'ASSOCIE UNIQUE

EN DATE DU 8 AOUT 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le huit août,

L'associé unique de la Société (l'"**Associé Unique**"), a pris les décisions ci-dessous portant sur l'ordre du jour suivant :

1. Constatation de la démission de M. Christophe Obrecht de ses fonctions de directeur général de la Société ;
2. Constatation de la démission de Mme Béatrice Devaux de ses fonctions de président de la Société ;
3. Nomination de M. Christophe Obrecht en qualité de président de la Société ;
4. Nomination de Mme Béatrice Devaux en qualité de directeur général de la Société ;
5. Refonte intégrale des statuts de la Société ;
6. Pouvoirs en vue des formalités légales.

Le commissaire aux comptes de la Société, régulièrement informé de l'ordre du jour des présentes, n'a pas formulé de commentaire particulier.

Les documents suivants ont été mis à la disposition de l'Associé Unique :

- une copie de la lettre d'information du commissaire aux comptes,
- la lettre de démission de Mme Béatrice Devaux de ses fonctions de président de la Société,
- la lettre de démission de M. Christophe Obrecht de ses fonctions de directeur général de la Société,
- la lettre d'acceptation de fonctions de président de M. Christophe Obrecht,
- la lettre d'acceptation de fonctions de directeur général de Mme Béatrice Devaux,
- un exemplaire des statuts actuels de la Société,
- un exemplaire des statuts refondus de la Société (les "**Statuts Refondus**").

L'Associé Unique déclare avoir pu prendre pleine et entière connaissance, en temps utile, de l'ordre du jour, du projet de décisions écrites et de tout élément nécessaire à son information préalablement aux décisions qui suivent et renonce par conséquent, expressément et irrévocablement, à remettre en cause, à quelque titre que ce soit, et notamment sur le fondement de la communication tardive des documents afférents aux présentes, la validité des présentes décisions.

PREMIÈRE DÉCISION

Constatation de la démission de M. Christophe Obrecht de ses fonctions de directeur général de la Société

L'Associé Unique, connaissance prise (i) des Statuts, et (ii) de la lettre de démission de M. Christophe Obrecht de ses fonctions de directeur général de la Société, et la demande de dispense d'avoir à respecter le préavis et le formalisme stipulés dans les statuts,

décide d'exempter M. Christophe Obrecht de l'exécution du préavis de trois (3) mois visé dans les statuts de la Société ;

prend acte de la démission de M. Christophe Obrecht de ses fonctions de directeur général de la Société, avec effet à la date des présentes.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

DEUXIEME DÉCISION

Constatation de la démission de Mme Béatrice Devaux de ses fonctions de président de la Société

L'Associé Unique, connaissance prise (i) des Statuts, et (ii) de la lettre de démission de Mme Béatrice Devaux de ses fonctions de président de la Société, et la demande de dispense d'avoir à respecter le préavis et le formalisme stipulés dans les statuts,

décide d'exempter Mme Béatrice Devaux de l'exécution du préavis de trois (3) mois visé dans les statuts de la Société ;

prend acte de la démission de Mme Béatrice Devaux de ses fonctions de président de la Société, avec effet à la date des présentes.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

TROISIÈME DÉCISION

Nomination de M. Christophe Obrecht en qualité de président de la Société

L'Associé Unique, connaissance prise des Statuts et en conséquence de la démission de Mme Béatrice Devaux de son mandat de président de la Société :

Docusign Envelope ID: FCD5E46E-6154-4576-8821-594D8DAA9B70

décide de nommer, en qualité de nouveau président de la Société pour une durée indéterminée :

M. Christophe Obrecht, né le 27 septembre 1971 à Champigny sur Marne (94), demeurant 4, clos des Fraisiers – 91190 Gif sur Yvette,

étant précisé que cette nomination prendra effet à l'issue de la présente décision,

M. Christophe Obrecht a d'ores et déjà fait savoir qu'il acceptait les fonctions de président de la Société qui lui seraient confiées et qu'il n'est frappé par aucune mesure, ni disposition susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

QUATRIÈME DÉCISION

Nomination de Mme Béatrice Devaux en qualité de directeur général de la Société

L'Associé Unique, connaissance prise des Statuts et en conséquence de la démission de M. Christophe Obrecht de son mandat de directeur général de la Société :

décide de nommer, en qualité de nouveau de directeur général de la Société pour une durée indéterminée :

Mme Béatrice Devaux, née le 4 décembre 1966 à Angers (49) demeurant 7, allée des Longraies – 77600 Bussy-Saint-Georges,

étant précisé que cette nomination prendra effet à l'issue de la présente décision,

Mme Béatrice Devaux a d'ores et déjà fait savoir qu'elle acceptait les fonctions de directeur général de la Société qui lui seraient confiées et qu'elle n'est frappé par aucune mesure, ni disposition susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

CINQUIEME DÉCISION

Refonte intégrale des statuts de la Société adoptés article par article puis dans leur ensemble

L'Associé Unique, connaissance prise du projet de Statuts Refondus,

prend acte qu'il est envisagé notamment de (i) de simplifier les modalités de transfert des titres de la Société en supprimant les dispositions relatives à l'agrément préalable des associés, (ii) d'adapter, lorsque nécessaire, l'ensemble des stipulations des Statuts (iii) de procéder, le cas échéant, à la renumérotation corrélative des Statuts, et (iv) changer la date de clôture de chaque exercice,

décide de modifier la date de début et de clôture de chaque exercice social de la Société et de fixer la durée de chaque exercice du 1er janvier au 31 décembre de chaque annnée,

décide en conséquence d'intégrer les modifications correspondantes, y compris la date de début et de clôture de chaque exercice, à compter des présentes décisions écrites.

approuve le contenu article par article puis dans son intégralité les statuts Refondus.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

SIXIEME DÉCISION

Pouvoirs en vue des formalités légales

L'Associé Unique **donne** tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie certifiée conforme ou d'un extrait des présentes à l'effet de remplir toutes formalités légales requises.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte sous seing privé qui a été signé électroniquement par l'Associé Unique, par le biais du prestataire de services DocuSign (www.docusign.com) conformément aux dispositions des articles 1366 et suivants du Code Civil.

DocuSigned by:
C00DA1A25B514A5...

LCDC Group
Représentée par Monsieur Christophe Obrecht